

Paris, le 19 Janvier 2015

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Lors de la CAP « promotions à IDTPE » du 27 novembre 2014, au cours de laquelle le sujet « paye » a été évoqué à la suite de ma déclaration préalable, vous avez annoncé qu'une mission d'audit, concernant l'ensemble de la chaîne administrative pour le versement des payes, serait confiée au CGEDD en ce début d'année 2015.

Par ailleurs, vous nous avez indiqué que vous alliez procéder au renforcement des moyens du bureau en charge de la paye.

Je me permets de vous rappeler que depuis plus d'un an à présent, le SNITPECT-FO a été amené à intervenir quotidiennement entre l'ITPE confronté à une difficulté et la sous-direction GAP, ne serait-ce que pour obtenir une réponse sur les délais de retour à la normale concernant son salaire. Cette réponse, les bureaux RH de proximité ne sont pas à même de l'obtenir, ainsi placés dans l'incapacité de délivrer une quelconque information à leurs agents.

Alors même qu'une grogne légitime croît au sein des services, face à une situation totalement inédite de par l'ampleur des dysfonctionnements constatés, le SNITPECT-FO a jusqu'ici adopté une posture de médiation permettant de résoudre au mieux les problématiques individuelles qui lui étaient signalées, tout en laissant le temps à la sous-direction GAP de consolider son fonctionnement suite à la centralisation des payes. Notre organisation consacre à cette occasion des moyens importants pour pallier la désorganisation de la chaîne RH...

Cette situation ne peut perdurer et les ITPE attendent désormais collectivement la traduction concrète de vos engagements pris lors de la CAP du 27 novembre dernier, dont la résultante doit être un retour rapide « à la normale ». Ils sauront vous faire connaître leur jugement quant à la rapidité d'atteinte de cet objectif !

Pour vous donner une mesure de la hauteur de la vague des dysfonctionnements à traiter, je vous adresse un aperçu non-exhaustif de la diversité et de l'ampleur des sujets pour lesquels des difficultés nombreuses m'ont été signalées depuis 2014, avec au menu :

- paiement des astreintes en 2014, paiement qui devrait être soldé en janvier 2015 suite à mon interpellation du 7 novembre 2014 ;
- non prise en compte des changements d'échelon ;
- versement des rappels lors de promotions (pour lesquelles les arrêtés arrivent très tardivement) ;
- versement du supplément familial de traitement ;
- versement des soldes d'ISS en fin d'année (certains n'ayant pas encore touché le solde 2012), ou lors de départs en détachement ou à la retraite ;
- remboursement des abonnements domicile-travail ;

- versement de l'indemnité de résidence ;
- montant de l'indiciaire (montant erroné lors de reclassements en entrée de corps).

D'autres anomalies me sont signalées, et notamment lors de la reprise de montants sur les salaires dans les situations de « trop-perçu » : aucune information préalable n'est délivrée lors de ces reprises, ni aucune explication lors de la diffusion des titres de perception.

Autant d'éléments qui sont susceptibles d'alimenter les travaux du CGEDD à qui vous avez confié un audit de la chaîne paye des ITPE et à qui j'adresse une copie du présent courrier.

Des éléments qui, je le crains, n'illustrent que la partie émergée de l'iceberg, puisque plus aucun ITPE ne reçoit de feuille annexe au bulletin de salaire, permettant un contrôle des versements effectués.

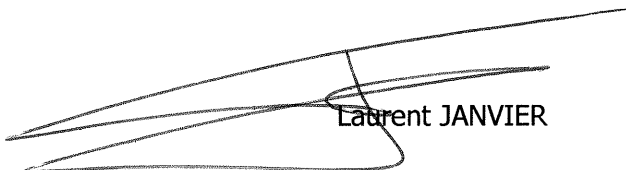
Alors, comme l'a exprimé haut et fort notre congrès des 17 et 18 décembre dernier, 2015 ne ressemblera pas à 2014 en matière de paye pour les ITPE !

Le mécontentement des ITPE est particulièrement aigu, d'autant que les autres corps du ministère ne semblent pas connaître les mêmes avatars, ou tout au moins dans des proportions beaucoup plus réduites.

Monsieur le directeur, il est temps que les premières mesures annoncées soient mises en œuvre, pour que la grogne ne se mue pas en colère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, mes salutations distinguées.

Le secrétaire général du SNITPECT-FO,



Laurent JANVIER

Copie : Monsieur le Président du CGEDD